

Rapport du jury académique du Parlement des enfants 2025-2026

Le jury académique de la 29e session du concours national du Parlement des enfants (2025-2026) s'est tenu le vendredi 13 mars 2026.

Le jury académique a examiné 32 propositions de lois et sélectionné, conformément au règlement du concours, deux propositions de lois qui seront envoyées au jury national.

Les éléments ci-dessous visent à accompagner les enseignants qui souhaiteraient engager leurs élèves dans cette opération organisée par l'Assemblée nationale et le ministère de l'Éducation nationale.

Pour cette 29e édition, les élèves ont été invités à élaborer des propositions de loi sur le thème suivant : « **La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux** ».

La majorité des propositions de loi examinées par le jury académique répondait aux critères formels attendus pour la présentation d'un texte législatif. Les classes participantes ont, dans l'ensemble, respecté la structure habituelle d'une proposition de loi, articulée autour d'un exposé des motifs suivi d'articles rédigés de manière normative. Toutefois, certaines classes n'ont pas pleinement respecté la norme rédactionnelle préconisée, notamment l'emploi du présent de l'indicatif dans la formulation des articles de loi, règle pourtant essentielle dans l'écriture juridique.

Le jury académique a donc été conduit à ne pas retenir certains projets ne respectant pas ces exigences formelles, pourtant clairement précisées dans le règlement du concours. Cette rigueur s'inscrit dans l'objectif pédagogique du dispositif, qui vise à initier les élèves aux pratiques et aux codes de l'écriture législative.

Les exposés des motifs proposés par les classes se distinguent par la diversité et l'originalité des idées développées. Nombre d'entre eux s'appuient sur des enquêtes récentes, des études ou des données chiffrées, mobilisées afin d'éclairer les enjeux et de sensibiliser le lecteur aux problématiques soulevées. Cette démarche témoigne d'un réel travail de recherche et d'une volonté de fonder l'argumentation sur des éléments factuels.

La loi visant à interdire l'accès aux réseaux sociaux aux mineurs de moins de quinze ans, adoptée par l'Assemblée nationale en janvier 2026, a été largement citée par les classes participantes. Plusieurs propositions de loi en tiennent compte explicitement et s'inscrivent dans le prolongement de ce cadre législatif récent, en cherchant à en préciser les modalités d'application ou à en compléter les dispositions.

Le jury a été particulièrement attentif à l'implication effective des élèves dans l'élaboration des exposés des motifs et des articles de loi.

Les éléments appréciés par le jury

- L'utilisation du modèle de proposition de loi proposé par les services de l'Assemblée nationale et la présence d'un titre présentant clairement la proposition de loi.
- Un exposé des motifs étayé, bien construit sur le plan syntaxique, traduisant un réel travail de recherche (appui sur des travaux parlementaires et scientifiques, un sondage dans l'école, des références à la loi) et cohérent par rapport à la présentation des articles.
- Une production d'élèves qui rend compte d'une réflexion de futurs citoyens (analyse des différents enjeux liés à la problématique des dangers liés à l'usage des réseaux sociaux) et dans laquelle l'étayage de l'enseignant est à sa juste place.
- Une production qui articule les problématiques locales et celles à l'échelle nationale.
- Des propositions d'articles innovantes, intégrant des dimensions préventives et pédagogiques, directement applicables à tous, ne se limitant pas à une approche restrictive de l'usage des réseaux sociaux et associant différents partenaires

Grille d'évaluation utilisée par le jury académique du Parlement des enfants

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Peu respecté</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Très satisfaisant</i>
<i>La proposition répond aux critères formels – futur à proscrire</i>			
<i>La proposition correspond à une production réelle des élèves, respectant leur raisonnement et leur expression</i>			
<i>La proposition rend compte de la réflexion de futurs citoyens sur les problèmes de société</i>			
<i>La proposition a vocation à se traduire dans les faits par une action réelle ou une mesure normative</i>			

Pour le jury académique,

Virginie Carton, IA-IPR d'histoire-géographie

Référente académique Mémoire et citoyenneté

